CORRECTIONAL SERVICE CANADA

CHANGING LIVES. PROTECTING CANADIANS.

RAPPORT DE RECHERCHE

Profil des évasions d'un établissement fédéral de 2011-2012 à 2016-2017

2018 Nº R-407

This report is also available in English. Should a copy be required, it can be obtained from the Research Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Ave. West, Ottawa, Ontario K1A 0P9.

Le présent rapport est également disponible en anglais. Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, veuillez vous adresser à la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

Correctional Service Canada Service correctionnel Canada

Canada

Profil des évasions d'un établissement fédéral de 2011-2012 à 2016-2017

Laura McKendy

et

Leslie Anne Keown

Service correctionnel du Canada

Juin 2018

Remerciements

Un remerciement particulier à Jennifer Grindon, Terri Scott, Nezifa Hussen et Colette Cousineau pour leur soutien méthodologique et administratif. Nous tenons également à remercier J. Johnson et L. Motiuk pour leur rôle dans la réalisation de l'étude antérieure sur les évasions[1], qui constitue la base de la présente étude.

[1] Le terme « évasion » est utilisé pour désigner les départs illégaux dans le rapport actuel; les rapports précédents faisaient usage du terme « fuite ».

Résumé

Mots clés : *évasion; sécurité des établissements; inconduite*

Les évasions des établissements présentent un défi pour les services correctionnels, pourtant cette situation ne reçoit pas assez d'attention de la part des autorités compétentes (Peterson, Feras et Mellow, 2016). Au Canada, les évasions ont grandement été sous-examinées depuis les années 1990, quand Johnson et Motiuk (1992a, 1992b) ont mené des études sur les évasions d'établissements à sécurité minimale. Dans le but de pallier ce manque de connaissances, notre rapport présente les résultats d'une étude portant sur les évasions d'établissements correctionnels fédéraux canadiens survenues au cours des six dernières années.

De 2011-2012 à 2016-2017, on a enregistré 91 évasions d'établissements du Service correctionnel du Canada (SCC) pour lesquelles il y avait suffisamment de renseignements pour permettre une analyse. Durant cette période, le nombre annuel d'évasions examinées a varié entre 24 en 2012-2013 et 9 en 2016-2017. Les évasions sont survenues dans 26 établissements fédéraux différents de cinq régions. Cependant, un nombre disproportionné d'évasions (42 %) se sont produites dans la région des Prairies. La grande majorité des évasions examinées (97 %) se sont produites d'un établissement à sécurité minimale, et dans la plupart (81 %), le délinquant s'est enfui à pied.

Les caractéristiques des évadés varient selon la région, mais, dans l'ensemble, ils avaient tendance à être des hommes (97 %), de race blanche (54 %) ou Autochtones (43 %), purgeant une première peine de ressort fédéral (71 %), souvent pour des infractions contre les biens (57 %) et d'autres infractions sans violence (66 %). La plupart des délinquants qui se sont évadés avaient moins de 45 ans (78 %), ceux âgés de 25 à 34 ans étant les plus susceptibles de s'évader. Ils avaient également tendance à purger une peine relativement courte (moins de 4 ans) et étaient arrivés dans l'établissement depuis peu au moment de l'évasion. Beaucoup d'entre eux avaient d'importants antécédents criminels, remontant souvent à leur jeunesse.

Les délinquants qui se sont évadés avaient souvent des besoins complexes ; par exemple, 88 % avaient des antécédents de toxicomanie, 48 % avaient des problèmes de santé mentale et 54 % n'avaient pas terminé leurs études secondaires. Les motivations des délinquants sont souvent inconnues, mais la raison la plus souvent mentionnée (26 % des cas) était l'obtention d'objets interdits, généralement du tabac.

Certains de ces résultats sont semblables à ceux indiqués par Johnson et Motiuk (1992a) dans leur étude précédente sur les évasions d'établissements de l'Ontario. Cependant, on rencontre des différences majeures entre les études pour ce qui concerne l'appartenance ethnique, l'âge, l'infraction à l'origine de la peine et les motivations de l'évasion. Plus précisément, les délinquants dans la présente étude présentaient une plus grande diversité ethnique, étaient plus âgés et étaient plus susceptibles de purger une peine pour des infractions avec violence. De plus, la motivation d'obtenir des objets interdits est unique à cette étude.

Les tentatives d'évasion restent relativement rares parmi les délinquants, mais le SCC souhaite

tirer parti des incidents recensés afin de concevoir des mesures préventives plus efficaces. Les conclusions du présent rapport relatives aux circonstances propices aux évasions, au profil des délinquants qui tentent de s'évader et aux facteurs qui peuvent contribuer à la décision de s'évader contribueront à accroître l'efficacité des politiques de prévention.

Table des matières

Remerciements ii
Résumé iii
Liste des tableaux v
Introduction 1
Méthode 3
Résultats 5
Analyse détaillée des évasions d'un établissement fédéral 5
Profil des délinquants qui se sont évadés d'un établissement fédéral 11
Caractéristiques détaillées des délinquants qui se sont évadés d'un établissement fédéral .. 15
Conclusions 23

Liste des tableaux

Tableau 1 *Analyse des évasions d'établissements fédéraux par région, de 2011-2012 à 2016-2017* 5
Tableau 2 *Renseignements liés aux analyses des évasions d'établissements fédéraux, de 2011-2012 à 2016-2017, par région* 7
Tableau 3 *Renseignements liés aux analyses des évasions d'établissements fédéraux, de 2011 2012 à 2016-2017, par exercice financier* 8
Tableau 4 *Motifs des évasions analysées d'établissements fédéraux, de 2011-2012 à 2016-2017, par exercice financier* 9
Tableau 5 *Motifs des évasions analysées d'établissements fédéraux, de 2011-2012 à 2016-2017, par région* 10
Tableau 6 *Renseignements liés à l'appréhension dans les cas d'évasion d'établissements fédéraux analysés, de 2011-2012 à 2016-2017, par région* 11
Tableau 7 *Caractéristiques des délinquants dans les cas d'évasion d'établissements fédéraux analysés, de 2011-2012 à 2016-2017, par exercice financier* 13
Tableau 8 *Caractéristiques des détenus dans les cas d'évasion d'établissements fédéraux analysés, de 2011-2012 à 2016-2017, par région* 14
Tableau 9 *Caractéristiques détaillées des détenus dans les cas d'évasion d'établissements fédéraux analysés, de 2011-2012 à 2016-2017* 16
Tableau 10 *Facteurs liés aux antécédents criminels pour les délinquants dans les cas d'évasion d'établissements fédéraux analysés, de 2011-2012 à 2016-2017* 18
Tableau 11 *Facteurs liés aux antécédents carcéraux chez les détenus dans les cas d'évasion d'établissements fédéraux analysés, de 2011-2012 à 2016-2017* 19
Tableau 12 *Facteurs déclenchants liés aux cas d'évasion d'établissements fédéraux analysés, de 2011-2012 à 2016-2017, par région* 20
Tableau 13 *Facteurs de risque chez les délinquants ayant commis les évasions d'établissements fédéraux analysées, de 2011-2012 à 2016-2017, par région* 21
Tableau 14 *Facteurs de risque chez les délinquants ayant commis les évasions d'établissements fédéraux analysées, de 2011-2012 à 2016-2017, par exercice financier* 22

Introduction

Le Service correctionnel du Canada (SCC) a le mandat de « contribuer à la sécurité publique en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain. » Bien que leur nombre soit faible, les évasions des établissements présentent un défi pour les services correctionnels. Le nombre d'évasions d'établissements fédéraux a diminué au cours des dix dernières années (Service correctionnel du Canada, 2017), mais il demeure nécessaire de comprendre ces incidents afin d'accroître l'efficacité des politiques et des mesures de prévention.

La grande majorité des évasions d'établissements du SCC se produisent dans des établissements à sécurité minimale. Ces établissements ont été conçus dans le but de favoriser la réinsertion graduelle des délinquants dans la société et, à ce titre, contraignent au minimum les déplacements et ne contiennent aucune barrière extérieure (p. ex. murs ou clôtures; Service correctionnel du Canada, 2013). Un environnement de sécurité minimale peut favoriser un processus de réinsertion positive, mais l'absence de contrôle du périmètre signifie que les évasions peuvent être plus faciles.

Les études à jour sur les évasions sont limitées, particulièrement dans le contexte carcéral canadien. Certains résultats de recherche menées ailleurs suggèrent que la majorité des évasions se produisent dans des établissements à sécurité minimale, qu'elles sont de nature opportuniste et n'impliquent généralement pas de violence (Culp, 2005; Kim et Mellow, 2015; Office of the Inspector of Custodial Services, 2015; Peterson, Fera, et Mellow, 2016; United States Sentencing Commission, 2008). Dans une étude récente des États-Unis, Peterson, Fera et Mellow (2016) ont constaté que les évadés sont généralement de jeunes hommes blancs, accusés d'une infraction contre les biens ou liée aux drogues et qui purgent une longue peine. Ils ont également constaté que bon nombre de délinquants tentent de s'évader en réponse à un événement précis (p. ex. une sanction administrative).

Au Canada, les évasions ont grandement été sous-examinées depuis les années 1990, quand Johnson et Motiuk (1992a, 1992b) ont mené des études sur les évasions d'établissements à sécurité minimale. Leur étude se penchait sur 70 évasions qui se sont produites dans la région de l'Ontario sur une période de 15 mois, soit du 1er janvier 1990 au 15 avril 1991. Ils ont constaté que les évasions étaient plus susceptibles de se produire durant les mois de printemps et d'été,

dans des établissements ayant des taux d'admission élevés. Les auteurs ont également constaté que la plupart des évasions n'étaient pas prévues, n'impliquaient pas de complice et étaient motivées par des problèmes familiaux ou avec d'autres délinquants. En ce qui concerne les évadés, ils avaient tendance à être jeunes, de race blanche, célibataires, à purger des peines relativement courtes pour des infractions contre les biens et à avoir des antécédents liés à des incidents de sécurité en établissement. Par rapport à un groupe témoin apparié de délinquants qui ne s'étaient jamais évadés, les évasions comportaient des similitudes et des différences (Johnson et Motiuk, 1992b). Plus précisément, aucune différence significative n'a été observée concernant la race, l'état matrimonial, les antécédents d'infractions avec violence et le nombre de peines de ressort fédéral. Toutefois, d'importantes différences ont été observées en ce qui a trait aux casiers judiciaires et aux antécédents carcéraux. Plus précisément, les évadés avaient davantage de condamnations criminelles, étaient plus susceptibles d'avoir des condamnations pour évasion ou avoir été illégalement en liberté, et étaient impliqués dans davantage d'incidents de sécurité en établissement. Par ailleurs, les délinquants qui se sont évadés ont obtenu une note plus faible sur l'Échelle de classement par niveau de sécurité et l'Échelle d'information statistique sur la récidive par rapport à leurs homologues ne s'étant pas évadés.

Le présent projet de recherche est le premier à réexaminer systématiquement les évasions d'établissements du SCC depuis l'étude de Johnson et Motiuk (1992a). Le but de cette recherche est de déterminer les circonstances propices à une évasion, le profil des délinquants qui tentent de s'évader, et les facteurs qui peuvent contribuer à la décision de s'évader. Les conclusions exposées dans le rapport contribueront à mieux comprendre les comportements d'évasion afin de prévenir plus adéquatement ce type d'incidents.

Méthode

Pour ce rapport, toutes les évasions d'établissements confirmées de 2011-2012 à 2016-2017 pour lesquels il y avait suffisamment de détails pour en faire l'analyse ont été examinées, pour un total de 91 cas[2]. Un incident est considéré comme une évasion – c.-à-d. un départ illégal d'un établissement fédéral – quand il est défini comme tel un rapport d'un comité d'enquête, un rapport d'incident ou un rapport de situation du directeur. Les tentatives d'évasion déjouées avant la sortie du territoire de l'établissement n'ont pas été incluses. Les évasions de tous les types d'établissements ont été incluses, mais la grande majorité de celles-ci (88 sur 91) sont survenues d'établissements à sécurité minimale. Les variables analysées comprennent certains éléments examinés dans l'étude de Johnson et Motiuk (1992a), en plus de nouveaux éléments. Les variables de la présente étude portent sur :

1. Les renseignements sur l'évasion (p. ex. date, heure, lieu, méthode, motif) et les appréhensions (p. ex. accusations déposées);
2. Les caractéristiques de base et démographiques des délinquants (p. ex. âge, origine ethnique, niveau d'éducation);
3. Les facteurs de besoins et de risque situationnels et statiques pertinents (p. ex. antécédents carcéraux et criminels, problèmes familiaux).

Afin de mieux comprendre la nature des évasions et les circonstances qui les entourent, les renseignements ont été récupérés de différentes sources. Dans 78 % des cas (71), un comité d'enquête avait été formé, et l'enquête était disponible. Les rapports des comités d'enquête mentionnent les détails des circonstances entourant une évasion et ciblent les événements et les facteurs pertinents menant à celle-ci. Des données ont également été extraites de rapports de situation, de rapports d'incident, de rapports de situation du directeur et du Système de gestion des délinquant(e)s[3]. Les données provenant de ces sources ont été codées manuellement, puis saisies dans une base de données à l'aide d'un logiciel. La base de données créée sera conservée

[2] Ce chiffre ne fait pas référence au nombre total d'incidents d'évasion, mais plutôt au nombre total de délinquants qui se sont évadés d'établissements fédéraux (dans certains cas, plusieurs détenus étaient impliqués).
[3] Dans les cas où un comité d'enquête n'a pas effectué d'examen, d'importants efforts ont été déployés pour obtenir des renseignements sur l'évasion en utilisant d'autres sources de données. Cependant, cela n'a pas toujours été possible, et l'échantillon rapporté pourrait ne pas contenir toutes les évasions qui ont eu lieu dans la période visée par l'étude.

en vue de futurs projets de recherche relatifs aux évasions.

Des efforts ont été déployés pour limiter la subjectivité et l'incompatibilité courante dans le codage de dossiers. On a conçu et tenu à jour un manuel de codage contenant des renseignements sur l'interprétation des variables. Pour entamer le processus de codage, différents chercheurs ont codé des cas pratiques en groupe. Des discussions sur des éléments précis ont mené à la clarification d'ambiguïtés et à la résolution des divergences d'interprétation. Après avoir codé ces cas pratiques, les chercheurs ont codé les autres cas de manière autonome. Ils ont toutefois maintenu des discussions et un dialogue, ce qui a accru la cohérence du processus de codage.

Les fichiers de données ont été exportés pour en faire l'analyse dans un logiciel de traitement de statistiques. Pour déterminer les éléments à utiliser dans l'analyse, on a produit des tableaux de fréquences pour toutes les variables. Pour certaines variables, l'absence de renseignement pertinent a conduit à un nombre élevé de réponses « non indiqué ». Dans les cas où le nombre de réponses « non indiqué » dépassait 25 %, la variable était retirée de l'analyse (p. ex. l'état civil du délinquant n'a pas été indiqué dans 55 % des cas; par conséquent, cette variable n'a pas été incluse dans l'analyse). Pour les éléments ayant suffisamment de réponses, des tableaux croisés ont été calculés et, le cas échéant, des variations régionales et annuelles ont été analysées. Lorsque cela était possible, les résultats ont également été comparés avec ceux de l'étude de Johnson et Motiuk (1992a).

Il convient de souligner qu'en raison du nombre relativement faible d'évasions, il est difficile de déterminer si les variations annuelles et régionales sont le fruit de véritables différences ou changements, ou si elles sont plutôt attribuables à l'effet amplifié des fluctuations mineures des nombres. De plus, les comparaisons avec les résultats de l'étude de Johnson et Motiuk (1992a) sont utiles pour comprendre si la nature des évasions a changé et pour décrire les changements. Cependant, une différence importante entre ces deux études concerne la population; l'étude de Johnson et Motiuk portait uniquement sur les évasions qui se sont produites dans la région de l'Ontario, alors que la présente étude porte sur les évasions dans les cinq régions. Par conséquent, les comparaisons effectuées tout au long de ce rapport doivent être interprétées en fonction de ces considérations.

Résultats

De 2011-2012 à 2016-2017, il y a eu 91 évasions recensées des établissements du SCC qui ont été examinées. Les évasions sont survenues dans 26 établissements fédéraux différents de cinq régions. La majorité des établissements où les évasions se sont produites étaient à sécurité minimale (71 %) et des pavillons de ressourcement pour hommes dirigés par le SCC ou la collectivité (24 %). Seulement deux évasions ont eu lieu à partir d'établissements à sécurité moyenne pour hommes. Seulement trois incidents d'évasion concernaient des femmes, un dans un établissement à sécurité moyenne et deux dans des unités à sécurité minimale. Au cours de la période de six ans analysée, le nombre d'évasions examinées a varié entre 24 en 2012-2013 et 9 en 2016-2017. Les évasions étaient les plus fréquentes dans la région des Prairies, où 42 % de toutes les évasions se sont produites. Le taux d'évasion était particulièrement élevé dans la région des Prairies en 2015-2016, alors que 69 % des évasions ont eu lieu dans cette région.

Tableau 1

Analyse des évasions d'établissements fédéraux par région, de 2011-2012 à 2016-2017

Région	Exercice						*Total*
	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	
Atlantique	3	7	-	-	-	-	*10*
Ontario	2	2	2	4	1	2	*13*
Pacifique	2	3	4	5	2	2	*18*
Prairies	6	8	4	5	11	4	*38*
Québec	2	4	2	1	2	1	*12*
Total	*15*	*24*	*12*	*15*	*16*	*9*	*91*

Analyse détaillée des évasions d'un établissement fédéral

Dans la majorité des évasions analysées de 2011-2012 à 2016-2017, le délinquant s'était enfui à pied (81 %). Les évasions se produisaient plus fréquemment le dimanche (24 %), suivi du vendredi (20 %), et étaient les moins fréquentes le samedi (7 %). Les évasions ont eu lieu tout au long de l'année, mais plus fréquemment de juillet à septembre, comptant pour 35 % des évasions. Elles étaient les plus fréquentes en septembre (14 %), alors qu'elles étaient les plus rares en février et mars (3 % et 6 % respectivement). De façon générale, les évasions avaient tendance à se produire peu de temps après l'arrivée du délinquant à l'établissement; plus

précisément, près de 73 % des évasions ont eu lieu au cours des six premiers mois suivant l'admission ou le transfèrement.

En ce qui concerne le moment de la journée, une majorité des évasions examinées ont eu lieu pendant la soirée (62 %), entre 18 h et minuit. Les évasions étaient moins susceptibles de survenir au cours de la nuit et du matin, soit entre minuit et 6 h (7 %) et entre 6 h et midi (8 %). Dans la majorité des cas (55 %), il n'a pas été possible de déterminer clairement si un tiers avait participé à l'évasion; toutefois, un complice était présent dans au moins 44 % des cas, et il s'agissait le plus souvent d'un autre délinquant (32 %).

Pendant les six années visées par l'analyse, le dimanche et le vendredi étaient systématiquement les jours les plus fréquents d'évasion, sauf dans le dernier exercice (2016-2017) alors que le jour le plus commun a été le mercredi. Pour chaque exercice, le moment le plus fréquent pour les évasions était en soirée, mais le pourcentage d'évasions de soir semble avoir diminué. Elles comptaient pour 60 % des évasions en 2011-2012 et 75 % en 2012-2013 et 2013-2014, par rapport à 44 % en 2016-2017[4].

Le jour le plus commun pour les évasions varie en fonction des régions; les évasions étaient plus fréquentes le vendredi dans la région de l'Atlantique (60 %), le mercredi en Ontario (31 %) et au Québec (42 %), le jeudi dans la région du Pacifique (28 %) et le dimanche dans la région des Prairies (29 %). De même, il y avait des écarts en ce qui concerne les mois les plus courants pour les évasions; par exemple, elles étaient plus fréquentes en août dans la région de l'Atlantique (50 %), tandis que dans la région de l'Ontario, elles produisaient davantage en décembre (39 %). La majorité des évasions se produisaient davantage en soirée dans toutes les régions, sauf en Ontario où la période privilégiée était l'après-midi.

Il y a également une variation régionale en ce qui concerne le nombre de jours entre la date d'admission dans l'établissement et la date d'évasion. Généralement, les délinquants des régions des Prairies et de l'Ontario ont eu tendance à s'échapper plus rapidement après l'admission. Plus précisément, le nombre médian[5] de jours entre l'admission et l'évasion était de 60 jours dans la région des Prairies et de 66 jours dans la région de l'Ontario. En revanche, le nombre médian de jours était de 106 dans la région de l'Atlantique, 162 dans la région du

---

[4] Il faut analyser l'importance des variations annuelles avec précaution étant donné le nombre restreint de variables dans la base de données et l'effet amplifié des fluctuations mineures sur les pourcentages.

[5] La médiane (plutôt que la moyenne) est une mesure plus appropriée de la tendance centrale en raison de variations marquées dans les réponses.

Pacifique, et 177 dans la région du Québec.

Ces résultats comportent des similitudes et des différences par rapport à ceux de l'étude de Johnson et Motiuk (1992a) visant l'Ontario. Comme pour l'étude actuelle, Johnson et Motiuk ont indiqué que la période la plus fréquente pour les évasions était l'été (de juillet à septembre). Cependant, les évasions en automne (d'octobre à décembre) étaient rares dans leur étude (environ 3 % des cas), alors qu'elles étaient assez présentes dans l'étude actuelle (26 % des cas). Les deux études ont révélé que les évasions ont tendance à se produire relativement tôt après le transfèrement dans un établissement à sécurité minimale. Plus précisément, Johnson et Motiuk ont constaté que les évasions se produisent en moyenne 53 jours après le placement dans un établissement à sécurité minimale. Dans la présente étude, les cas analysés se produisaient en moyenne 168 jours après le placement dans l'établissement; cependant, la médiane est une mesure plus exacte dans ce cas, soit une valeur de 77 jours. Par conséquent, les évasions continuent de se produire relativement tôt après l'admission ou le transfèrement.

Tableau 2

Renseignements liés aux analyses des évasions d'établissements fédéraux, de 2011-2012 à 2016-2017, par région

	Région					*Total*
	Atlantique	Ontario	Pacifique	Prairies	Québec	
Méthode d'évasion						
Évasion de l'établissement	10	10	15	30	9	*74 (81 %)*
Autre	-	-	-	2	2	*4 (4 %)*
Incertaine	-	3	3	6	1	*13 (14 %)*
Jour de la semaine						
Dimanche	2	3	4	11	2	*22 (24 %)*
Lundi	1	3	1	3	1	*9 (10 %)*
Mardi	-	-	3	7	2	*12 (13 %)*
Mercredi	1	4	1	4	5	*15 (17 %)*
Jeudi	-	1	5	3	-	*9 (10 %)*
Vendredi	6	1	3	7	1	*18 (20 %)*
Samedi	-	1	1	3	1	*6 (7 %)*
Moment de la journée						
Matin (de 6 h à 12 h)	-	-	3	4	-	7 (8 %)
Après-midi (de 12 h à 18 h)	-	8	4	7	3	22 (24 %)
Soirée (de 18 h à 0 h)	7	5	11	25	8	56 (62 %)
Nuit (de 0 h à 6 h)	3	-	-	2	1	6 (7 %)
Nombre total d'évasions	*10*	*13*	*18*	*38*	*12*	*91*

Tableau 3

Renseignements liés aux analyses des évasions d'établissements fédéraux, de 2011-2012 à 2016-2017, par exercice financier

	Exercice financier						*Total*
	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	
Méthode d'évasion							
Évasion de l'établissement	13	17	10	12	16	6	*74 (81 %)*
Autre	-	1	2	-	-	1	*4 (4 %)*
Incertaine	2	6	-	3	-	2	*13 (14 %)*
Jour de la semaine							
Dimanche	4	5	3	6	4	-	*22 (24 %)*
Lundi	3	3	-	1	1	1	*9 (10 %)*
Mardi	2	3	-	3	3	1	*12 (13 %)*
Mercredi	3	2	3	2	1	4	*15 (17 %)*
Jeudi	-	2	1	2	3	1	*9 (10 %)*
Vendredi	3	8	4	1	1	1	*18 (20 %)*
Samedi	-	1	1	-	3	1	*6 (7 %)*
Moment de la journée							
Matin (6 h à 12 h)	1	1	1	-	1	3	7 (8 %)
Après-midi (12 h à 18 h)	3	3	2	6	6	2	22 (24 %)
Soirée (18 h à 0 h)	9	18	9	7	9	4	56 (62 %)
Nuit (0 h à 6 h)	2	2	-	2	-	-	6 (7 %)
Nombre total d'évasions	*15*	*24*	*12*	*15*	*16*	*9*	*91*

Les motivations des évasions n'ont généralement pas pu être déterminées, mais la raison la plus souvent mentionnée (26 % des cas) était l'obtention d'objets interdits, généralement du tabac. Dans la plupart des cas (21 sur 24), il a été mentionné que le délinquant était retourné ou avait prévu de revenir à l'établissement. Dans 17 % des cas, le délinquant était motivé par des problèmes liés à sa famille ou à des amis (p. ex. le désir de voir un être cher ou de voir s'il allait bien). Dans 28 % des cas, une autre motivation a été indiquée, par exemple, le désir d'éviter des mesures disciplinaires.

Les motivations pour les évasions varient selon les exercices analysés. Plus particulièrement, le désir d'obtenir des objets interdits motivait 20 % ou moins des évasions jusqu'en 2013-2014, puis cela a augmenté à 53 % en 2014-2015. Cela a quelque peu diminué au cours des deux exercices suivants (25 % en 2015-2016 et 44 % en 2016-2017). Les problèmes liés à la famille et aux amis ont été une motivation pour 40 % des cas d'évasions en 2011-2012 et

33 % en 2016-2017. Toutefois, cela a relativement diminué dans l'intervalle (c.-à-d. 13 % en 2012-2013, 8 % en 2013-2014, 0 % en 2014-2015, et 13 % en 2015-2016)[6].

On a constaté une variation régionale en ce qui concerne les motivations. Par exemple, les évasions étaient plus fréquemment motivées par le désir d'obtenir des objets interdits dans la région du Pacifique, soit 44 % des cas. À l'inverse, seulement 17 % des cas dans la région du Québec ont été motivés par cet objectif. Dans la région du Pacifique, aucun cas motivé par des problèmes relatifs à la famille ou aux amis n'a été relevé.

Dans l'ensemble, ces résultats suggèrent que les motivations peuvent être différentes de celles observées dans l'étude de Johnson et Motiuk en Ontario. Dans cette étude, les auteurs ont constaté que les problèmes familiaux étaient la motivation la plus courante pour les évasions, soit dans 34 % des cas. La deuxième motivation observée concernait des problèmes avec d'autres détenus, soit dans 16 % des cas. Les autres motivations comprenaient l'impossibilité d'obtenir un laissez-passer (11 %), l'intoxication (11 %) et l'ennui (11 %). Fait intéressant, le désir d'obtenir des objets interdits ne constituait pas un facteur de motivation dans les évasions analysées dans cette étude. Pourtant, cette motivation a été mentionnée le plus fréquemment dans la présente étude.

Tableau 4

Motifs des évasions analysées d'établissements fédéraux, de 2011-2012 à 2016-2017, par exercice financier

Motivation[a]	Exercice financier						*Total*
	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	
Famille/amis	6	3	1	-	2	3	*15 (17 %)*
Éviter une crise dans l'établissement[b]	-	-	-	-	1	-	*1 (1 %)*
Obtenir des objets interdits et retourner à l'établissement	2	4	1	8	3	3	*21 (23 %)*
Obtenir des objets interdits, intention de retourner dans l'établissement incertaine	1	-	-	-	1	1	*3 (3 %)*
Autre	-	7	6	5	6	1	*25 (28 %)*
Incertaine	6	11	4	2	4	2	*29 (32 %)*
Nombre total d'évasions	*15*	*24*	*12*	*15*	*16*	*9*	*91*

[a]Dans certains cas, plus d'une motivation a été indiquée; le total des colonnes pourrait donc dépasser le nombre total d'évasions.
[b]Exemples : agression ou problème lié aux gangs.

[6] Il faut analyser l'importance des variations annuelles avec précaution étant donné le nombre restreint de variables dans la base de données et l'effet amplifié des fluctuations mineures sur les pourcentages.

Tableau 5

Motifs des évasions analysées d'établissements fédéraux, de 2011-2012 à 2016-2017, par région

Motivation[a]	Région					*Total*
	Atlantique	Ontario	Pacifique	Prairies	Québec	
Famille/amis	2	3	-	8	2	*16 (17 %)*
Éviter une crise dans l'établissement[b]	-	-	-	1	-	*1 (1 %)*
Obtenir des objets interdits et retourner à l'établissement	2	4	8	7	-	*21 (23 %)*
Obtenir des objets interdits, intention de retourner dans l'établissement incertaine	1	-	-	-	2	*3 (3 %)*
Autre	4	3	3	11	4	*25 (28 %)*
Incertaine	2	3	7	13	4	*29 (32 %)*
Nombre total d'évasions	*10*	*13*	*18*	*38*	*12*	*91*

[a]Dans certains cas, plus d'une motivation a été indiquée; le total des colonnes pourrait donc dépasser le nombre total d'évasions.
[b]Exemples : agression ou problème lié aux gangs.

Tous les délinquants des évasions analysées ont été appréhendés. Dans environ 70 % des cas, le délinquant a été appréhendé en 3 jours ou moins (le nombre médian était de 2 jours). Les délinquants ont été appréhendés à différents endroits, y compris dans les zones boisées à proximité ou sur les routes, chez des amis ou des membres de la famille, et à l'établissement (dans les cas où le délinquant est revenu).

Un comité d'enquête, qui étudie les circonstances entourant l'incident, a été formé dans 78 % des cas. Il y a des variations régionales concernant la formation d'un comité. Par exemple, on a formé un comité d'enquête pour les dix incidents survenus dans la région de l'Atlantique, comparativement à 8 incidents sur 13 (62 %) dans la région de l'Ontario.

La plupart des délinquants qui se sont évadés (84 %) ont fait l'objet d'accusations criminelles pour évasion ou pour avoir été illégalement en liberté. Dans quelques cas plus rares, les délinquants ont reçu de nouvelles accusations pour des infractions criminelles commises alors qu'ils étaient en liberté, y compris des infractions contre les biens (13 % des cas) et d'autres infractions sans violence (10 % des cas). Dans tous les cas sauf un, le délinquant a été transféré dans un établissement ou une unité à sécurité plus élevée après avoir été appréhendé.

Il y a également des variations régionales concernant les accusations criminelles engagées. Les délinquants dans les régions des Prairies et de l'Ontario ont fait l'objet de plus d'accusations pour évasion ou avoir été illégalement en liberté; plus précisément, 95 % dans la région des Prairies et 92 % dans la région de l'Ontario ont reçu de telles accusations. En

comparaison, des accusations ont été portées pour seulement 56 % des délinquants dans la région du Pacifique.

Tableau 6

Renseignements liés à l'appréhension dans les cas d'évasion d'établissements fédéraux analysés, de 2011-2012 à 2016-2017, par région

	Région					*Total*
	Atlantique	Ontario	Pacifique	Prairies	Québec	
Recours à la force pendant l'appréhension	-	-	-	1	-	*1 (1 %)*
Le délinquant a été transféré à la suite de l'évasion	10	12	18	39	11	*90 (99 %)*
Comité d'enquête formé	10	8	14	29	10	*71 (78 %)*
Infractions pendant la période illégalement en liberté						
Biens	3	1	1	6	1	*12 (13 %)*
Agression	-	-	-	1	-	*1 (1 %)*
Vol qualifié	-	-	1	-	1	*2 (2 %)*
Drogue	-	1	-	2	-	*3 (3 %)*
Illégalement en liberté	8	12	10	36	10	*76 (84 %)*
Autre infraction avec violence	-	-	-	1	-	*1 (1 %)*
Autre infraction sans violence	2	-	2	5	-	*9 (10 %)*
Aucune	1	-	5	1	-	*7 (8 %)*
Aucune indication	1	1	3	1	2	*8 (9 %)*
Nombre total d'évasions	*10*	*13*	*18*	*38*	*12*	*91*

Profil des délinquants qui se sont évadés d'un établissement fédéral

Les délinquants qui se sont évadés d'un établissement fédéral pendant la période analysée étaient généralement des hommes (97 %), de race blanche (54 %) ou Autochtones (43 %). La plupart des délinquants qui se sont évadés étaient âgés de 45 ans ou moins (78 %), ceux âgés de 25 à 34 ans étant les plus susceptibles de s'évader. Un peu moins des trois quarts des évadés (71 %) purgeaient une première peine de ressort fédéral, et un peu moins de la moitié purgeaient une peine relativement courte (moins de 4 ans). Les évasions se produisaient plus fréquemment chez les délinquants relativement nouveaux; 26 % ayant purgé moins d'un an de leur peine. La majorité des délinquants (51 %) ont été classés à sécurité moyenne à l'admission, mais presque tous étaient classés au niveau de sécurité minimale au moment de l'évasion (97 %).

On remarque des variations dans les caractéristiques démographiques des délinquants

selon les exercices financiers. Par exemple, le pourcentage de délinquants de race blanche est passé de 60 % en 2011-2012 à 33 % en 2016-2017. À l'inverse, le pourcentage de délinquants autochtones est passé de 33 % en 2011-2012 à 67 % en 2016-2017[7].

En ce qui a trait aux variations régionales, les délinquants autochtones sont surreprésentés dans la région des Prairies et du Pacifique, où ils comptent respectivement pour 68 % et 50 % des évasions. Les délinquants de race blanche représentaient la majorité des évadés dans l'Atlantique (100 %), en Ontario (77 %) et au Québec (67 %). Les délinquants dans la région de l'Atlantique étaient généralement plus jeunes, 90 % avaient moins de 35 ans; tandis que les délinquants dans la région du Québec avaient tendance à être plus âgés, 42 % étant âgés de 45 ans ou plus. Ceux de la région de l'Atlantique étaient les moins susceptibles d'avoir déjà purgé une peine de ressort fédéral; plus précisément, 90 % étaient des délinquants sous responsabilité fédérale pour la première fois. En comparaison, seulement 56 % des délinquants dans la région du Pacifique en étaient à leur première peine de ressort fédéral. Ceux de la région du Québec purgeaient généralement une peine de durée indéterminée (42 %), tandis que ceux de la région de l'Atlantique purgeaient une peine relativement courte (moins de quatre ans).

Concernant l'origine ethnique et l'âge, il y a des différences notables entre les résultats de la présente étude et ceux de l'étude de Johnson et Motiuk en Ontario. Dans leur étude, 97 % des délinquants étant sortis illégalement étaient de race blanche, alors qu'ils représentaient 54 % de l'ensemble des délinquants (77 % en Ontario) visés par la présente étude; et 3 % étaient des Autochtones, comparativement à 43 % (8 % en Ontario) dans la présente étude. Les délinquants visés par la présente étude étaient également plus âgés; dans l'étude antérieure, 76 % avaient moins de 30 ans, comparativement à 34 % dans l'étude actuelle (15 % en Ontario). Les deux études ont démontré que la plupart des évadés avaient tendance à purger une peine relativement courte (moins de quatre ans).

[7] Il faut analyser l'importance des variations annuelles avec précaution étant donné le nombre restreint de variables dans la base de données et l'effet amplifié des fluctuations mineures sur les pourcentages.

Tableau 7

Caractéristiques des délinquants dans les cas d'évasion d'établissements fédéraux analysés, de 2011-2012 à 2016-2017, par exercice financier

Caractéristiques	Exercice financier						*Total*
	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	
Sexe							
Homme	15	23	12	14	16	8	*88 (97 %)*
Femme	-	1	-	1	-	1	*3 (3 %)*
Origine ethnique							
Blanc	9	15	6	9	7	3	*49 (54 %)*
Autochtone	5	8	6	6	8	6	*39 (43 %)*
Noir	1	-	-	-	-	-	*1 (1 %)*
Autre	-	1	-	-	1	-	*2 (2 %)*
Âge							
18-24	-	5	1	2	3	-	*11 (12 %)*
25-34	7	10	4	2	6	5	*34 (37 %)*
35-44	5	6	2	6	4	3	*26 (29 %)*
45-54	2	2	2	3	3	-	*12 (13 %)*
55-64	1	1	2	2	-	1	*7 (8 %)*
65-74	-	-	1	-	-	-	*1 (1 %)*
Durée de la peine							
Moins de 4 ans	8	14	3	6	6	4	*41 (45 %)*
De 4 ans à 6 ans moins 1 jour	1	4	1	2	3	2	*13 (14 %)*
De 6 ans à 10 ans moins 1 jour	2	4	2	1	2	-	*11 (12 %)*
10 ans et plus	2	1	1	-	4	1	*9 (10 %)*
Indéterminée	2	1	5	6	1	2	*17 (19 %)*
Durée de la peine purgée							
Moins de 1 an	5	9	1	3	3	3	*24 (26 %)*
De 1 an à 2 ans moins 1 jour	2	9	3	2	3	1	*20 (22 %)*
De 2 ans à 5 ans moins 1 jour	3	4	2	4	5	2	*20 (22 %)*
De 5 ans à 10 ans moins 1 jour	3	-	-	1	3	2	*9 (10 %)*
De 10 ans à 20 ans moins 1 jour	1	1	3	4	1	-	*10 (11 %)*
20 ans et plus	1	1	3	1	1	1	*8 (9 %)*
Niveau de sécurité au moment de l'évasion							
Minimale	15	24	11	15	15	8	*88 (97 %)*
Moyenne	-	-	1	-	1	1	*3 (3 %)*
Nombre total d'évasions	*15*	*24*	*12*	*15*	*16*	*9*	*91*

Tableau 8

Caractéristiques des détenus dans les cas d'évasion d'établissements fédéraux analysés, de 2011-2012 à 2016-2017, par région

Caractéristiques	Région					*Total*
	Atlantique	Ontario	Pacifique	Prairies	Québec	
Sexe						
Homme	10	13	18	36	11	*88 (97 %)*
Femme	-	-	-	2	1	*3 (3 %)*
Origine ethnique						
Blanc	10	10	9	12	8	*49 (54 %)*
Autochtone	-	1	9	26	3	*39 (43 %)*
Noir	-	1	-	-	-	*1 (1 %)*
Autre	-	1	-	-	1	*2 (2 %)*
Âge						
18-24	3	-	-	8	0	*11 (12 %)*
25-34	6	2	8	14	4	*34 (37 %)*
35-44	1	7	5	10	3	*26 (29 %)*
45-54	-	3	2	4	3	*12 (13 %)*
55-64	-	-	3	2	2	*7 (8 %)*
65-74	-	1	-	-	-	*1 (1 %)*
Durée de la peine						
Moins de 4 ans	7	7	6	18	3	*41 (45 %)*
De 4 ans à 6 ans moins 1 jour	3	3	1	6	-	*13 (14 %)*
De 6 ans à 10 ans moins 1 jour	-	-	2	7	2	*11 (12 %)*
10 ans et plus	-	1	3	3	2	*9 (10 %)*
Indéterminée	-	2	6	4	5	*17 (19 %)*
Durée de la peine purgée						
Moins de 1 an	5	3	1	12	3	*24 (26 %)*
De 1 an à 2 ans moins 1 jour	4	4	4	7	1	*20 (22 %)*
De 2 ans à 5 ans moins 1 jour	1	3	5	10	1	*20 (22 %)*
De 5 ans à 10 ans moins 1 jour	-	1	3	4	1	*9 (10 %)*
De 10 ans à 20 ans moins 1 jour	-	1	1	4	4	*10 (11 %)*
20 ans et plus	-	1	4	1	2	*8 (9 %)*
Niveau de sécurité au moment de						
Minimale	10	13	18	37	10	*88 (97 %)*
Moyenne	-	-	-	1	2	*3 (3 %)*
Nombre total d'évasions	*10*	*13*	*18*	*38*	*12*	*91*

Caractéristiques détaillées des délinquants qui se sont évadés d'un établissement fédéral

La prévalence de certaines caractéristiques chez les délinquants étudiés suggère qu'ils forment un groupe ayant des besoins complexes. À titre d'exemple, des antécédents de consommation de substances ont été notés dans 88 % des cas, et un trouble de santé mentale a été noté dans un peu moins de la moitié des cas. Une majorité de délinquants n'avaient pas terminé leurs études secondaires (54 %).

Par rapport aux variations régionales, il y avait des antécédents plus fréquents de consommation de substances dans la région de l'Atlantique, où tous les délinquants (10 détenus) qui se sont évadés avaient des problèmes de consommation de substances. Les problèmes de santé mentale étaient plus courants chez les délinquants dans la région du Québec, où 67 % avaient un trouble de santé mentale. Le niveau d'éducation était plus faible dans la région des Prairies, où 74 % des délinquants n'avaient pas terminé leurs études secondaires, et plus élevé dans la région de l'Ontario, où seulement 15 % des délinquants n'avaient pas terminé leurs études secondaires.

Dans l'étude de Johnson et Motiuk en Ontario, il a également été constaté que les délinquants qui ont quitté illégalement un établissement avaient tendance à présenter un risque élevé et des besoins complexes. Par exemple, les auteurs ont constaté qu'environ 54 % des délinquants avaient des problèmes de consommation d'alcool, 56 % présentaient des indicateurs de consommation abusive de drogues et 44 % présentaient de graves problèmes de toxicomanie. Ils ont également constaté que près de 90 % des délinquants qui se sont évadés n'avaient pas terminé leurs études secondaires; ce chiffre est maintenant plus faible en Ontario (15 %) et dans l'ensemble des régions (54 %).

Tableau 9

Caractéristiques détaillées des détenus dans les cas d'évasion d'établissements fédéraux analysés, de 2011-2012 à 2016-2017

Caractéristiques	Région					*Total*
	Atlantique	Ontario	Pacifique	Prairies	Québec	
Antécédents de toxicomanie	10	8	16	35	11	*80 (88 %)*
Présence d'un trouble mental	4	7	9	16	8	*44 (48 %)*
Niveau de scolarité						
Sans diplôme d'études secondaires	6	2	7	28	6	*49 (54 %)*
Diplôme d'études secondaires ou équivalence	1	6	7	6	1	*21 (23 %)*
Études postsecondaires	-	2	2	2	1	*7 (8 %)*
Formation professionnelle	-	1	-	1	2	*4 (4 %)*
Diplôme d'études postsecondaires	-	1	1	-	1	*3 (3 %)*
Aucune indication	3	1	1	1	1	*7 (8 %)*
Nombre total d'évasions	*10*	*13*	*18*	*38*	*12*	*91*

Les délinquants qui se sont évadés pendant la période visée par l'étude avaient fréquemment de longs antécédents criminels. À titre d'exemple, 63 % des délinquants avaient un casier judiciaire datant de leur jeunesse. Environ la moitié avaient plus de 20 condamnations criminelles pour adultes, et environ 20 % avaient plus de 50 condamnations à l'âge adulte. Les infractions à l'origine de la peine les plus courantes étaient les infractions contre les biens (57 %) et d'autres infractions sans violence (66 %). Près d'un quart ont été condamnés pour homicide (28 %), vol qualifié (25 %) et d'autres infractions avec violence (25 %). En ce qui concerne les antécédents d'infractions à l'âge adulte, celles contre les biens (65 %), les voies de fait (50 %) et d'autres infractions sans violence (74 %) étaient communes, alors qu'un peu plus d'un tiers des délinquants (36 %) avaient été accusés d'infractions liées à la drogue.

Les variations régionales indiquent que les antécédents de délinquance juvénile étaient plus fréquents chez les délinquants des régions des Prairies et du Pacifique (respectivement 76 % et 72 % avaient un casier judiciaire juvénile). Ceux de la région du Pacifique étaient plus susceptibles d'avoir des antécédents criminels; par exemple, 39 % avaient plus de 50 condamnations à l'âge adulte. Il y avait aussi des variations régionales en ce qui concerne la nature des condamnations criminelles. Les antécédents de condamnations dans la région du Québec étaient plus susceptibles d'être pour un vol qualifié (58 %), tandis que ceux dans la région du Pacifique étaient plus susceptibles d'être liés aux drogues (56 %). Dans la région de

l'Atlantique, les infractions à l'origine de la peine étaient plus susceptibles d'être contre les biens (90 %) et d'autres infractions sans violence (100 %), tandis que dans la région du Québec, elles étaient plus susceptibles d'être un homicide (50 %) et des infractions liées à la drogue (42 %).

Les antécédents criminels étaient relativement plus lourds dans l'étude de Johnson et Motiuk. À titre d'exemple, ils ont constaté que tous les délinquants qui s'étaient évadés (100 %) avaient des dossiers criminels juvéniles (comparativement à 63 % pour l'ensemble des régions et 46 % en Ontario dans le cadre de la présente étude) et que 65 % d'entre eux avaient plus de 20 condamnations criminelles (comparativement à 51 % pour l'ensemble des régions et 54 % en Ontario dans le cadre de la présente étude). Cependant, les délinquants de la première étude auraient été moins violents, l'infraction à l'origine de la peine la plus commune chez les délinquants étant contre les biens (dans environ 60 % des cas), tandis que ceux qui purgeaient une peine pour des infractions avec violence (y compris les infractions liées aux homicides, au vol qualifié et aux voies de fait) représentaient 30 % des cas. Dans la présente étude, les infractions contre les biens et autres infractions sans violence étaient fréquentes, mais plus de délinquants purgeaient une peine pour une infraction avec violence que dans l'étude antérieure, y compris pour homicide (28 % pour l'ensemble des régions, 15 % en Ontario), voies de fait (21 % pour l'ensemble des régions, 8 % en Ontario) et d'autres infractions avec violence (25 % pour l'ensemble des régions et 15 % en Ontario). Comme dans la première étude, le vol qualifié comptait pour une infraction à l'origine de la peine dans un quart des cas (15 % en Ontario).

Tableau 10

Facteurs liés aux antécédents criminels pour les délinquants dans les cas d'évasion d'établissements fédéraux analysés, de 2011-2012 à 2016-2017

Facteurs liés aux antécédents criminels	Région					*Total*
	Atlantique	Ontario	Pacifique	Prairies	Québec	
Antécédents de délinquance juvénile	5	6	13	29	4	57 (63 %)
Nombre de condamnations à l'âge adulte						
1-5	1	3	1	6	2	*13 (14 %)*
6-10	2	1	2	11	2	*18 (20 %)*
11-20	2	2	5	5	-	*14 (15 %)*
21-30	2	2	3	3	3	*13 (14 %)*
31-40	1	-	-	5	2	*8 (9 %)*
41-50	-	2	-	4	1	*7 (8 %)*
Plus de 50	2	3	7	4	2	*18 (20 %)*
Antécédents criminels à l'âge adulte						
Biens	7	10	15	21	6	*59 (65 %)*
Homicide	-	-	-	1	-	*1 (1 %)*
Agression	2	6	10	22	5	*45 (50 %)*
Vol qualifié	-	2	5	6	7	*20 (22 %)*
Drogue	3	4	10	10	6	*33 (36 %)*
Autre infraction avec violence	3	4	9	9	3	*28 (31 %)*
Autre infraction sans violence	6	9	13	31	8	*67 (74 %)*
Aucun	2	2	1	3	2	*10 (11 %)*
Infraction à l'origine de la peine						
Biens	9	9	8	17	9	*52 (57 %)*
Homicide	-	2	7	10	6	*25 (28 %)*
Agression	3	1	4	9	2	*19 (21 %)*
Vol qualifié	1	2	8	7	5	*23 (25 %)*
Drogue	4	2	2	6	5	*19 (21 %)*
Autre infraction avec violence	1	2	5	1	4	*23 (25 %)*
Autre infraction sans violence	10	8	11	23	8	*60 (66 %)*
Nombre total d'évasions	*10*	*13*	*18*	*38*	*12*	*91*

Certaines ressemblances ont été constatées en ce qui a trait aux antécédents carcéraux des délinquants qui se sont évadés de 2011-2012 à 2015-2016. Par exemple, la grande majorité des délinquants (92 %) avaient terminé un programme en établissement, et de nombreux délinquants

(80 %) occupaient un emploi en établissement avant de s'échapper. En ce qui a trait au nombre d'accusations ou d'infractions en établissement, la majorité (65 %) avaient dix incidents ou moins (médiane = 5).

Les délinquants de la région de l'Ontario étaient les moins susceptibles d'avoir terminé un programme (69 %), et ceux de la région de l'Atlantique étaient les moins susceptibles d'avoir occupé un emploi en établissement avant l'évasion (50 %).

Tableau 11

Facteurs liés aux antécédents carcéraux chez les détenus dans les cas d'évasion d'établissements fédéraux analysés, de 2011-2012 à 2016-2017

Facteur ou incident en établissement	Région					*Total*
	Atlantique	Ontario	Pacifique	Prairies	Québec	
Programme en établissement terminé	10	9	18	37	10	*84 (92 %)*
Occupait un emploi en établissement	5	8	17	31	12	*73 (80 %)*
Nombre d'incidents en établissement						
Aucun	1	4	-	4	-	*9 (10 %)*
1-10	8	6	7	23	6	*50 (55 %)*
11-25	1	2	7	7	3	*20 (22 %)*
26-50	-	1	3	1	2	*7 (8 %)*
Plus de 50	-	-	1	3	1	5 (6 %)
Nombre total d'évasions	*10*	*13*	*18*	*38*	*12*	*91*

Les facteurs déclenchants sont des événements ou des incidents qui pourraient avoir contribué à la décision d'un délinquant de s'évader. Dans un peu moins du quart des cas examinés (24 %), un incident qui pourrait avoir causé du stress au délinquant (p. ex. personnel découvrant des objets interdits) s'est produit peu de temps avant l'évasion. Dans 25 % des cas, les délinquants étaient aux prises (ou l'avaient récemment été) avec des problèmes liés à l'environnement carcéral (p. ex. conflit avec d'autres détenus, difficulté à adhérer au plan correctionnel) ou à leur peine (p. ex. suspension d'une permission de sortir). Dans 19 % des cas, les délinquants vivaient des problèmes familiaux ou conjugaux.

On a pu observer certaines variations régionales dans les facteurs déclenchants. À titre d'exemple, les incidents déclenchants en établissement étaient les plus fréquents dans la région de l'Atlantique, soit dans 60 % des évasions. Les conflits et les préoccupations d'ordre familial ou conjugal étaient un peu plus fréquents dans la région de l'Ontario, soit dans 31 % des

évasions. L'accès à un dispositif de communication était plus fréquent dans les régions du Québec et des Prairies (25 % et 18 % des cas, respectivement), alors que cela ne semblait pas être un facteur ou être relativement rare dans toutes les autres régions. La présence de problèmes personnels relatifs à l'environnement carcéral ou à la peine était la plus commune dans la région du Québec, soit dans 42 % des cas.

Tableau 12

Facteurs déclenchants liés aux cas d'évasion d'établissements fédéraux analysés, de 2011-2012 à 2016-2017, par région

Facteur ou incident déclenchant	Région					*Total*
	Atlantique	Ontario	Pacifique	Prairies	Québec	
Préoccupations de santé	-	-	3	2	1	*6 (7 %)*
A informé quelqu'un de son désir/plan d'évasion	-	1	3	3	2	*9 (10 %)*
Mise en liberté ou libération conditionnelle retardée ou refusée	-	1	2	3	2	*8 (9 %)*
Participation aux programmes interrompue	-	-	3	2	-	*5 (6 %)*
Accès aux visiteurs refusé	-	1	-	2	-	*3 (3 %)*
Problèmes familiaux ou conjugaux	1	4	2	8	2	*17 (19 %)*
Hausse du niveau de sécurité	-	-	-	1	-	*1 (1 %)*
Accès à un dispositif de communication	-	-	2	7	3	*12 (13 %)*
Dettes non remboursées dans la collectivité	-	1	2	2	-	*5 (6 %)*
Décès d'un membre de la famille	-	1	-	1	-	*2 (2 %)*
Incident en établissement (p. ex. le personnel a découvert des objets interdits)	6	2	2	10	2	*22 (24 %)*
Test d'urine récent	1	-	2	3	1	*7 (8 %)*
Problèmes liés à l'environnement carcéral ou à la peine	1	1	7	9	5	*23 (25 %)*
Aucune indication	3	3	5	8	3	*22 (24 %)*
Aucun	1	-	1	1	-	*3 (3 %)*
Nombre total d'évasions	*10*	*13*	*18*	*38*	*12*	*91*

Certains facteurs de risque étaient communs aux évasions analysées. Le plus important est probablement que 50 % des délinquants avaient déjà été accusés d'évasion ou d'avoir été illégalement en liberté. Par ailleurs, 78 % avaient des antécédents de violations ou de manquements aux conditions de mise en liberté (p. ex. non-respect des conditions ou omission de comparaître au tribunal), tandis que 47 % avaient des fréquentations criminelles. Au cours de la

période visée par l'étude, le nombre de délinquants ayant des antécédents de violation de conditions est passé de 67 % en 2011-2012 à 100 % en 2016-2017[8].

Les délinquants de la région du Pacifique étaient les plus susceptibles d'avoir des antécédents d'évasion ou d'avoir été illégalement en liberté (67 % des cas), ainsi que des problèmes de conformité avec la gestion des cas (33 % des cas). Dans la région des Prairies, il y avait plus fréquemment des antécédents de fréquentations criminelles et de violation des conditions de mise en liberté, soit dans 84 % et 58 % des cas, respectivement. C'est dans la région du Québec que ces deux facteurs étaient les moins présents.

Johnson et Motiuk ont examiné certaines de ces variables et ont observé des résultats comparables. Par exemple, 44 % des délinquants dans leur étude avaient des antécédents d'accusations d'avoir été illégalement en liberté, et 77 % avaient des fréquentations criminelles (comparativement à 47 % dans l'ensemble des régions et 46 % en Ontario dans la présente étude). Les antécédents de violation de conditions de mise en liberté et d'omission de comparaître devant un tribunal ne faisaient pas partie de leur étude, mais les auteurs ont constaté que 63 % des délinquants avaient commis leur infraction à l'origine de la peine alors qu'ils étaient libérés sous caution ou sous surveillance, ce qui indique des antécédents de non-conformité.

Tableau 13

Facteurs de risque chez les délinquants ayant commis les évasions d'établissements fédéraux analysées, de 2011-2012 à 2016-2017, par région

Facteur de risque	Région					*Total*
	Atlantique	Ontario	Pacifique	Prairies	Québec	
Antécédents d'accusations d'avoir été illégalement en liberté ou d'évasion	2	6	12	18	7	*45 (50 %)*
Antécédents d'accusations de violation de conditions de mise en liberté	8	8	15	32	8	*71 (78 %)*
Problèmes de conformité avec une équipe de gestion des cas[a]	1	2	6	5	1	*(15) 17 %*
Fréquentations criminelles	4	6	9	22	2	*43 (47 %)*
Autre	2	4	4	5	3	*18 (20 %)*
Aucun	-	2	-	-	-	*2 (2 %)*
Nombre total d'évasions	*10*	*13*	*18*	*38*	*12*	*91*

[a] À titre d'exemple, avoir interrompu la prise de médicaments ou la participation à un programme.

[8] Il faut analyser l'importance des variations annuelles avec précaution étant donné le nombre restreint de variables dans la base de données et l'effet amplifié des fluctuations mineures.

Tableau 14

Facteurs de risque chez les délinquants ayant commis les évasions d'établissements fédéraux analysées, de 2011-2012 à 2016-2017, par exercice financier

Facteur de risque	*Exercice financier*						*Total*
	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	
Antécédents d'accusations d'avoir été illégalement en liberté ou d'évasion	5	11	10	7	8	3	*45 (50 %)*
Antécédents d'accusations de violation de conditions de mise en liberté	10	16	10	12	14	9	*71 (78 %)*
Problèmes de conformité avec une équipe de gestion des cas[a]	3	2	1	5	3	1	*15 (17 %)*
Fréquentations criminelles	5	9	6	7	9	7	*43 (47 %)*
Autre	2	*2*	*3*	*5*	*6*	-	18 (20 %)
Aucun	-	*1*	*1*	-	-	-	2 (2 %)
Nombre total d'évasions	15	*24*	*12*	*15*	*16*	*9*	*91*

[a] À titre d'exemple, avoir interrompu la prise de médicaments ou la participation à un programme.

Conclusion

Ce rapport est le premier à analyser systématiquement les évasions des établissements du SCC depuis l'étude de Johnson et Motiuk (1992a) sur les évasions d'établissements à sécurité minimale. On y présente un aperçu des évasions des établissements de SCC de 2011-2012 à 2016-2017 pour lesquelles il y avait suffisamment de renseignements pour permettre une analyse. L'étude visait particulièrement à déterminer les circonstances propices à une évasion, le profil des délinquants qui s'évadent, et les facteurs qui peuvent contribuer à une décision d'évasion. Les résultats décrits dans le présent rapport contribueront à mieux comprendre les comportements d'évasion afin d'accroître l'efficacité des politiques et des mesures de prévention.

Bibliographie

Culp, R. F. (2005). Frequency and characteristics of prison escapes in the United States: An analysis of national data. *The Prison Journal, 85* (3), 270–291.

Johnston, J. C. et Motiuk, L. L. (1992a). *Facteurs liés aux fuites en douce d'établissements à sécurité minimale,* Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada.

Johnston, J. C. et Motiuk, L. L. (1992b). *Fuites d'établissements à sécurité minimale : enquête comparative.* Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada.

Kim, M., et Mellow, J. (2015). *Analysis of "Powder Keg Theory" in State Escape Statutes,* Criminal Justice Policy Review, 0887403415619006.

Office of the Inspector of Custodial Services. (2015). *Escapes and attempted escapes from corrections in Western Australia.* Gouvernement de l'Australie-Occidentale.

Peterson, B. E., Fera, A., et Mellow, J. (2016). *Escapes From Correctional Custody: A New Examination of an Old Phenomenon,* The Prison Journal, 96 (4), 511–533.

Service correctionnel du Canada (2013). *Les niveaux de sécurité et leur interprétation,* Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada. Tiré de : http://www.csc-scc.gc.ca/publications/lt-en/2006/31-2/4-fra.shtml.

Service correctionnel du Canada. (2016). *Directive du commissaire : Classification des établissements,* Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada. Tiré de : http://www.csc-scc.gc.ca/policy-and-legislation/706-cd-fra.shtml.

Service correctionnel du Canada. (2017). *Statistiques du SCC – Faits et chiffres clés* Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada. Tiré de : http://www.csc-scc.gc.ca/publications/005007-3024-fra.shtml.

United States Sentencing Commission. (2008). *Report on federal escape offenses in fiscal years 2006 and 2007,* Federal Sentencing Reporter, 21 (1), 41–54.